

Compte rendu du comité de suivi du 4 juin pour l'aménagement du site Ordener-Poissonniers

Sur site « Grand Train », 9h30 – 13h30

Etaient notamment présents :

Mairie 18^{ème} arrondissement :

- Michel Neyreneuf

Espaces Ferroviaires :

- Fadia Karam,
- Marie Jorio,
- Sylvie Sauvage,
- Nicolas Lévêque,

Maitrise d'œuvre Urbaine :

- Isabelle Menu,
- Annabelle Maze,
- Bruno Tanant,
- Julien Bellenoue,
- Pierre-Antoine Tiercelin,
- Samuel Poisson,

Préambule

Environ 80 personnes ont pris part au COSUI, accueilli par Grand Train sur le site de projet. Après un temps de plénière, deux ateliers étaient proposés aux participants,

- > l'un proposant une réflexion sur les **formes urbaines** qui peuvent répondre aux grands objectifs programmatiques de projet que sont la production de logements, d'équipements et de bureaux ;
- > l'autre proposant une réflexion sur les **espaces publics actuels et futurs**, sur les usages qu'ils seront amenés à accueillir, et sur leur mise en réseau.

Tous les participants ont participé tour à tour aux deux ateliers. Les trois temps sont rapportés ici de manière thématifiée. Les questions et remarques des participants sont indiquées en gris.

MOT D'ACCUEIL

Michel Neyreneuf souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Fadia Karam précise les ambitions du projet. Celui-ci a vocation à devenir un quartier durable et intelligent, de contribuer à la politique de l'habitat de la Ville de Paris. La réflexion sur le projet est attentive à ce qui est déjà là : l'environnement, le patrimoine, et surtout les quartiers voisins. Ce projet, dans sa programmation, doit aussi contribuer à la qualité de vie dans ces quartiers. C'est aussi en ce sens que le vécu des habitants peut enrichir le projet.

ECHANGES EN PLENIERE

Clarifier le cadre de la concertation

Une grande part des interventions des participants en plénière porte sur la question des **invariants du projet** urbain, dont ils demandent qu'ils soient précisés :

- > Quel espace vert sera créé, quelle sera sa surface ?
- > Combien de logements seront construits dans le projet, quel sera leur statut ?

- > Quelles activités seront accueillies dans le projet ?
- > Le calendrier annoncé pour le projet prévoit que le programme définitif soit arrêté au deuxième trimestre 2017. Ce délai court est-il réaliste ?

Ces questions sont liées à des interrogations sur la **conduite de la concertation** :

- > Certains aspects de la programmation pressentie sont-ils négociables ?
- > La maîtrise d'ouvrage a-t-elle l'intention de co-produire le projet avec les habitants ?
- > Certains éléments du bilan financier du projet peuvent-ils être rendus publics ? Ce afin de permettre aux participants de mieux saisir les contraintes en jeu, ainsi que les obligations de concertation fonction de l'ampleur de l'opération.

M. Neyreneuf. Le programme n'est pas totalement figé parce que la concertation débute en amont du projet, à un moment où il existe des marges de manœuvre. Les idées émises en COSUI sont entendues, mais chacune d'entre elle demande à être travaillée, en gardant à l'esprit que le projet a vocation à répondre aux besoins du quartier mais aussi à ceux des Parisiens. La proposition d'intégrer le conservatoire au projet est à l'étude, la surface d'espace vert est déjà bien au-delà du minimum de 4000m² puisqu'elle atteint 7000m² dans les propositions actuelles. Le 26 bis rue Ordener a également été intégré au périmètre de réflexion du projet suite aux remarques formulées en comité de suivi.

M. Jorio. La Ville a déterminé de grands objectifs à ce projet, notamment la création de 500 logements environ. En revanche, leur typologie n'est pas encore déterminée. Le plan local d'urbanisme (PLU) prescrit la création d'un espace vert de 4000m² minimum. Le projet ne pourra donc pas être en-deçà de cette surface, nous travaillons pour proposer un espace plus important. Le travail en atelier a aussi pour but de contribuer à préciser ces aspects.

Prendre en compte les besoins du quartier

Les participants mettent l'accent sur la nécessité de s'accorder sur un diagnostic partagé des besoins du quartier avant de pouvoir réfléchir au programme. Tout en reconnaissant la réalité du besoin de logement à Paris, l'attention aux besoins du quartier devrait aussi intégrer :

- > une prise en compte du besoin d'un espace vert pour les habitants du quartier ;
- > une étude de l'impact du projet sur la circulation, la rue Ordener étant déjà congestionnée ;
- > une bonne connaissance des besoins scolaires ;
- > la prise en compte de la densité déjà importante du quartier, qui ne permet pas selon eux de construire 500 logements supplémentaires.

M. Neyreneuf. Le nombre de logements créé dans les opérations est défini dans un protocole conclu entre la SNCF et la Ville de Paris.

F. Karam. Je n'entends pas d'opposition fondamentale à la création de logements, mais une interrogation de la densité bâtie et perçue. Les besoins du quartier sont pris en compte. Le projet recherchera la meilleure adéquation entre les attentes des habitants et l'exigence d'un équilibre économique du projet.

P-A. Tiercelin. A Paris, l'étude des besoins est réalisée par les différentes directions de la Ville (scolaire, culture...), ce qui permet d'avoir une vision plus complète qu'en réalisant des études d'opportunité projet par projet. Pour définir la programmation, la Ville réalise une étude quantitative, tandis que Ville Ouverte est en

charge au sein de l'équipe projet d'une étude plus qualitative de la programmation. Pour le projet Ordener-Poissonniers, le besoin d'un nouveau groupe scolaire est pris en compte par le projet. Les besoins concernant un nouveau collège sont à l'étude, de même que la faisabilité d'une implantation du conservatoire d'arrondissement.

En réponse à ces éléments, les participants demandent des précisions sur les chiffres annoncés : les 500 logements intègrent-ils le projet du 26 bis, rue Ordener ? De quels types de logements s'agit-il ? Un participant demande si la répartition de la production de logements pourrait être mieux équilibrée entre les arrondissements de Paris.

F. Karam. Les 500 logements ne concernent pas le 26 bis, dont la programmation va être réétudiée.

ESPACES PUBLICS ET JARDIN

Le besoin d'un grand espace vert dans le quartier est la première des demandes des participants. Le Collectif Dépôt Chapelle demande que le jardin couvre au minimum un hectare, et dit avoir déjà soumis cette demande à Ian Brossat [adjoint à la Maire de Paris en charge du Logement]. Selon le collectif, l'élu n'était pas opposé à ce chiffre. Un participant interroge l'équipe sur le risque que l'espace vert ne soit pas réalisé faute de financement.

F. Karam. La surface de 4000m² de jardin public de pleine terre n'est qu'un minimum, et l'équipe travaille pour faire en sorte qu'elle soit plus importante. Dans son état actuel, le projet compte 7000m² d'espace vert.

D'autres remarques concernent la desserte du site. Un participant s'étonne de ce que la voirie présentée comme une hypothèse figure déjà dans le PLU. Une participante préconise de réfléchir à la programmation des halles ferroviaires avant de décider de la démolition des bâtiments situés entre la halle de levage et la remise vapeur.

M. Neyreneuf. Le tracé de la voie reliant le quartier à la rue Ordener est à ce stade une hypothèse. Dans les orientations d'aménagement et de programmation du PLU, seul le principe d'un désenclavement du quartier est inscrit.

Autres projets dans le 18^e arrondissement

Les participants demandent que soient pris en compte dans la réflexion les projets voisins : projet de la Rue Stephenson, projet ICF pour son immeuble de la résidence Andrézieux, projet Multinvest.

ATELIERS

1. ATELIER FORMES URBAINES

Présentation des scénarios de travail autour de la maquette

Isabelle Menu et Annabelle Maze présentent le travail de l'agence Saison-Menu et de leurs partenaires. Les architectes reçoivent de la maîtrise d'ouvrage, Espaces Ferroviaires, les éléments de programme et travaillent sur cette base. Ce travail, avec les différentes hypothèses, est représenté ici par une maquette.

- > Les **qualités patrimoniales** du site donnent une qualité et une identité au projet. La halle de levage et la remise vapeur offrent 6000m² pour des programmes à définir. Le projet vise aussi à bénéficier au quartier en créant un jardin et en ouvrant le site sur le quartier.

- > La **halle de levage** a des qualités urbaines intéressantes car elle pourrait s'ouvrir au niveau de la rue Ordener.
- > La **remise vapeur** est plus basse, elle permettrait d'accueillir des programmes importants, tel un marché. On pourrait y aménager des patios ouverts ou des mezzanines. Cet espace est en relation avec le jardin qui sera créé sur la fosse du chariot transbordeur. Elle pourrait également accueillir des **nouveaux programmes en surélévation**, des constructions à ossature bois qui pourraient accueillir bureaux ou logements, tout en créant une façade sur la rue Ordener. Il serait possible de construire jusqu'à une hauteur équivalente aux constructions de l'autre côté de la rue.
- > En conservant les halles, il faut aussi trouver une solution pour **relier le niveau de la rue Ordener à celui du sol des halles**, 6m plus bas. L'accès au site pourrait être permis par un plan incliné paysager qui relie la rue Ordener au jardin transversal proposé sur la fosse du transbordeur.
- > Le **jardin** sera ouvert vers les voies SNCF, ce qui lui donne une surface de 7000m² hors espace réservé à la voirie.
- > **Le reste du site** doit accueillir différents programmes : des logements, des bureaux éventuellement, un programme hôtelier qui pourrait être localisé le long des voies, une crèche et une école. Les hauteurs les plus importantes seraient le long des voies SNCF, notamment pour protéger le quartier des nuisances sonores.
- > Sur la **bordure Est** du site, la SNCF recrée des voies de remisage. Un bâtiment pourrait être implanté le long de la rue Ordener, au bout de ces voies. A l'interface entre le site de projet et les voies de remisages, il serait possible de créer une promenade, un balcon planté donnant sur les voies SNCF.
- > Une **voie** serait créée pour **desservir** les logements et leurs parkings, assurer un bon adressage à tous les immeubles, assurer la sécurité du site (police, pompiers), desservir les commerces et les équipements. Deux alternatives sont envisagées : l'une fait passer la voirie en cœur de site, l'autre entre le site et les voies SNCF. La voie créée pourrait avoir le statut d'un espace partagé, laissant priorité aux piétons et cyclistes. Des études de trafic ont été réalisées, qui permettront d'affiner ces hypothèses.
- > Le **groupe scolaire** serait au cœur du site, le long du jardin. La crèche pourrait être en vis-à-vis de celui-ci.
- > Au **26 rue Ordener**, Ce bâtiment est intégré dans le périmètre d'étude confié à la maîtrise d'œuvre urbaine. La réflexion à son sujet est en cours : faut-il ou non le conserver, lui ajouter une épaisseur...

Questions et remarques

Patrimoine

Les participants s'interrogent sur l'avancée de la réflexion sur le patrimoine ferroviaire. Les propositions de préservations sont-elles des invariants ? La suppression des sheds de la remise vapeur est-elle actée ? Il faudrait parvenir à préserver l'esprit des ateliers, plutôt que de construire un quartier neuf. L'ouverture de Grand Train semble davantage dans cet esprit de continuité et d'ouverture.

I.Menu. Il y a eu des échanges avec les architectes des bâtiments de France sur l'intérêt et la préservation de la halle de levage et d'au moins une partie de la remise vapeur. Cela se discute en fonction des programmes qui peuvent être accueillis et de la construction du reste du site.

Programmation

Les participants reviennent sur l'idée d'une **programmation qui réponde avant tout aux besoins du quartier**. Pour certains, l'offre du quartier en termes de restaurants, de commerces ou d'hôtels est suffisante. D'autres souhaitent que le site joue son rôle de lien entre 3 quartiers et intègre une programmation culturelle et sportive, afin de bénéficier au plus grand nombre. Les locaux associatifs font aussi partie des besoins du quartier.

Un participant propose que soit envisagé un autre rythme de transformation du site, en prenant le parti d'un jardin évolutif, et d'activités qui pourraient s'implanter sur le site avant travaux et préfigurer les usages futurs, comme dans l'exemple de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

S. Sauvage : La faisabilité du projet repose sur l'équilibre financier entre les dépenses et les recettes générées par le projet. Les recettes sont les ventes des terrains aux opérateurs immobiliers et à la ville de Paris pour les équipements scolaires. Les dépenses sont les coûts des travaux de démolition, de dépollution du site, de désamiantage des bâtiments, de réalisation des réseaux et des voies, des espaces verts et la participation financière du projet au financement des équipements publics.

Cette mention des impératifs économique soulève diverses réactions. Certains participants souhaitent s'affranchir de ces aspects, ou faire en sorte que d'autres moyens de financement soient pris en compte : imputer les coûts de dépollution à la SNCF, ou une partie du coût des espaces publics et des équipements aux contribuables, par l'intermédiaire de la Ville. Un participant remarque que les grands éléments de programme manquent pour prendre en compte les contraintes : quelles sont les surfaces envisagées, et leur distribution ? D'autres enfin souhaitent des éléments plus précis sur les besoins du quartier : école, conservatoire...

I.Menu. Les volumétries de la maquette représentent 60 000m² au total, dont environ 38 000 m² de logements. L'école résulte d'une analyse de la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, et la possibilité d'implanter le conservatoire du 18^{ème} dans le projet est à l'étude.

Desserte et circulation sur le site

De nombreux participants soulignent la densité de circulation rue Ordener, et demandent des éléments concrets pour saisir les enjeux de la circulation sur le site et de son impact sur le quartier. Ils préconisent un fonctionnement interne qui minimise la place des véhicules : voie partagée, accès restreint, collecte des ordures ménagères à l'extérieur du quartier... Ils mettent en garde contre le risque d'aggraver la saturation du trafic dans le quartier et également que la voie nouvelle soit également saturée.

Les hypothèses de tracés pour la voie de desserte font également l'objet de débats. Certains suggèrent de conserver la rampe d'accès actuelle. Une préférence semble se dégager pour un tracé passant le long des voies

ferrées. Une participante s'interroge sur la nécessité de l'ouverture d'une voie au cœur de ce qui est aujourd'hui un espace de calme.

I.Menu. La conservation de la rampe actuelle a été étudiée en premier lieu mais ne permettrait pas la desserte du quartier. Le statut et le fonctionnement de la voie sont en cours de réflexion. Une étude de circulation est en cours et permet d'analyser différentes hypothèses. Les urbanistes cherchent à éviter que cette nouvelle voie ne devienne un shunt routier, et privilégient un fonctionnement en voie partagée. La voie est nécessaire pour permettre l'accès des secours et la collecte des ordures ménagères. Mais il faut faire en sorte que cette voie ne soit pas une nuisance.

SNEF. L'étude de circulation sera présentée aux riverains en septembre.

Plusieurs questions portent sur les circulations piétonnes, et notamment la gestion du **dénivelé** entre le site et la rue. Une participante propose ainsi de mettre en place un ascenseur. Une personne interroge aussi sur l'usage qui pourra être fait de l'espace public en pente qui raccorderait la rue au jardin.

I.Menu. Dans le projet, il y aura 3 liens vers la rue Ordener. C'est le statut de chacun d'eux qui reste à définir. L'équipe est réservée sur la création des ascenseurs qui sont souvent mal gérés, sauf s'ils sont intégrés à un bâtiment et gérés dans ce cadre. L'espace public en pente pourrait proposer une succession de plateaux permettant de s'arrêter et de donner accès à la halle.

SNEF. Tous les espaces seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Stationnement

Afin de réduire la circulation de véhicules sur le site, plusieurs participants s'interrogent sur la nécessité de créer des stationnements en sous-sol. Si les stationnements sont nécessaires, ils proposent de les rendre accessibles depuis l'entrée du quartier.

I.Menu. Le nouveau PLU n'imposera plus de stationnement. Le projet ne peut se permettre d'exclure totalement la voiture, mais il doit en déterminer la jauge.

Jardin et espace public

Les participants formulent des propositions visant à augmenter la surface du jardin vert créée et à éviter son morcellement. Ils proposent de construire moins ou bien de densifier les bords du site, notamment sur la rue Ordener. L'emplacement du jardin est également interrogé : pour éviter qu'il soit enserré entre des bâtiments hauts, ce qui pose à la fois des problèmes d'exposition et de sécurité, une alternative consisterait à créer un jardin à hauteur de la rue Ordener, sur le toit de la remise vapeur. Enfin, certains préconisent que le jardin soit fermé la nuit, afin de mettre à distance trafic de drogue et prostitution.

I.Menu. Le jardin Rue Ordener a été étudié par l'équipe car elle offre un jardin au sud du site, plus visible, mais elle présente un certain nombre de désavantage : le jardin n'est pas en pleine terre, ce qui le rend plus fragile ; il est plus exposé aux nuisances de la rue Ordener et en particulier au bruit, et il est plus délicat d'y ouvrir certains équipements comme l'école et la crèche. *SNEF* : Une étude sécurité publique va être lancée et la fermeture du jardin la nuit pour sécurité sera étudiée.

Formes urbaines

La question des hauteurs bâties débouche sur des propositions divergentes. Certains participants sont réticents à l'idée de constructions de même hauteur que celles situées de l'autre côté de la rue Ordener, qui viendraient

fermer les vues sur le site. D'autres à l'inverse favorisent l'idée de construire davantage en hauteur pour libérer de l'espace au sol et donner à l'espace public créé le rôle d'un véritable connecteur entre les trois quartiers.

I.Menu. Les bâtiments s'inscriront dans les mêmes gabarits et la même hauteur que ceux du sud de la rue Ordener. Le PLU, en cours de modification, fixe les hauteurs à 31 m, il faudrait le modifier pour augmenter les hauteurs. Cela pose aussi la question de la qualité d'usage des espaces publics et des bâtiments de plus grande hauteur. Pour le moment, l'équipe a étudié des gabarits conformes au PLU.

2. ATELIER ESPACE PUBLIC

Pour le premier groupe, le travail sur l'espace public a débuté par une visite de site, afin de mieux en saisir les enjeux. La seconde partie s'est déroulée autour de panneaux et de plans, interrogeant les participants sur leurs usages des parcs existants et leurs souhaits pour le futur espace vert.

A l'angle Nord-Ouest du jardin

B. Tanant. Le site de projet couvre 3,75ha, les halles conservées couvrent 1,5ha et contraignent donc d'autant la surface pour le jardin et pour les nouveaux programmes. La fosse du chariot transbordeur mesure 2500m², le jardin envisagé s'étend de la façade nord de la remise vapeur à la façade sud des futurs bâtiments. Sur 7000m² dont 4000m² en pleine terre. La manière dont la fosse est intégrée au jardin et le mode d'intégration des rails reste à étudier. L'espace situé le long de la résidence Andrézieux sera un espace vert mais non un jardin (il n'est pas en pleine terre). La végétation du jardin de la résidence Andrézieux élargira la perception de l'espace du futur jardin.

Connexion à la rue René Clair

B. Tanant. La différence de niveau entre le jardin de la résidence Andrézieux et le sol du futur quartier est un des enjeux paysagers du projet. La voie de desserte du quartier longera la résidence et se raccordera à la rue René Clair. Elle préservera l'ambiance apaisée de cette dernière. Une promenade piétonne pourrait être réalisée le long des voies, permettant de mettre en lien les différents espaces verts du Nord-Est de Paris.

En observant l'étendue du périmètre de projet, les participants interrogent là aussi sur les possibilités permettant de dégager un plus grand espace vert. Ils souhaiteraient que la voie de desserte ne traverse pas cette grande étendue. Ils proposent de privilégier des constructions hautes en bordure de site.

Appréciation et usages des jardins voisins

Jardin	+	-
Jardins d'école	Jardin de bonne taille, ouvert.	Problème de sécurité, je n'y vais plus, trop de deal de drogue là-bas.
Jardin Henri Sauvage	Assez complet : espace de jeu pour enfants, pelouse pour les plus grands, espace arboré. Jeux d'enfants. Chacun y trouve sa place.	Pas très grand. Taille insuffisante pour le quartier.
122 rue des	Peu fréquenté.	Un peu austère.

Poissonniers	Assez réussi, avec une belle vue sur les voies ferrées.	Il n'y a rien autour, il manque un café, un peu d'animation.
Jardin de la résidence Andrézieux (privé)		Non accessible au public Problèmes de sécurité qui ont conduit à l'installation de barrières pour en contrôler l'accès. Trop petit.

Usages du futur jardin – Propositions des habitants

Un jardin pour qui ?	Pour quoi ?	Comment ?
<p>> Tous les habitants des quartiers alentours, densément peuplés.</p> <p>> Bancs, pelouse, accessibilité pour les personnes âgées, notamment celles accueillies à l'EHPAD du centre Robert Doisneau</p>	<p>> Un grand espace ouvert, non encombré, libre, à échelle humaine.</p> <p>> Des connexions aux quartiers voisins</p> <p>> Un espace culturel et ludique, ouvert à tous.</p> <p>> Un espace pour respirer, courir.</p> <p>> Une pépinière associative, des serres, un compost collectif.</p> <p>> Des perspectives ouvertes sur le contexte et le grand paysage.</p> <p>> Un jardin en creux, pour échapper à la ville.</p> <p>> un espace libre mais planté. Un jardin modulable à la berlinoise, où les usages évoluent au gré des besoins.</p> <p>> Ouvrir sur la rue Ordener</p> <p>> Parc en continuité de la rue Ordener.</p>	<p>> Entre 1ha et 2ha d'un seul tenant, grand jardin jusqu'à la barre Andrézieux</p> <p>> une passerelle au-dessus des voies, jusqu'à la rue de la Chapelle.</p> <p>> 3 accroches à la rue Ordener, dont le baladoir, pour connecter le jardin aux autres espaces verts du quartier.</p> <p>> Construire en hauteur, au nord et au sud du site.</p> <p>> Clôturer avec du végétal, notamment côté baladoir</p> <p>> Garder et valoriser les bâtiments industriels, pavillons du jardin.</p> <p>> Un jardin qui s'enroule sur la toiture d'un équipement</p>

CONCLUSION DU COMITE DE SUIVI (EN PLENIERE)

M. Jorio. Cet atelier est une amorce, d'autres rendez-vous permettront de poursuivre le travail débuté. L'équipe va travailler sur la base des échanges de ce jour, dont une synthèse vous sera communiquée. A l'issue des discussions d'aujourd'hui, je retiens notamment :

Agrandir le plus possible l'espace vert

Ouvrir le jardin sur la rue Ordener, mais cela pose la question de la conservation du patrimoine. Dans le projet présenté, le jardin est perçu comme enclavé entre les bâtiments. Il risque d'être trop peu éclairé et d'une gestion difficile compte-tenu des problèmes de sécurité rencontrés dans les autres espaces publics de l'arrondissement.

Animer le quartier

L'ouverture de Grand Train est positive pour le quartier, elle offre de nouveaux espaces et fait venir de nouvelles personnes : comment conserver cet esprit dans le futur projet ? D'autres activités plus pérennes pourraient prendre place dans les halles conservées pour contribuer à l'animation. L'idée d'un marché a été évoquée.

Désenclaver

Le projet devrait désenclaver à plusieurs points de vue : physiquement, en ouvrant le site sur le quartier. Le jardin peut jouer ce rôle, mais le reste de la programmation du quartier doit y contribuer aussi en créant de l'animation et faisant venir de nombreux usagers. La voie de desserte contribue au désenclavement, mais elle ne doit pas reporter dans le quartier la congestion de la rue Ordener. Désenclaver aussi les imaginaires : ce projet peut contribuer à changer l'image du quartier.

F. Karam. Ce qui est présenté aujourd'hui n'est pas un projet abouti. L'équipe est à l'écoute, en période d'incubation. C'est une interprétation du projet, il y en aura d'autres. On peut par exemple envisager que la voie de desserte soit prolongée le long des voies SNCF sur l'ensemble du site avec des piquages. Aujourd'hui, on ne veut pas arrêter des principes de constructions mais seulement des principes de fonctionnement du quartier. Nous prenons note du principe d'un maximum de libération du sol et du souhait d'un déplacement de la voie de desserte le long des voies SNCF. De nombreux participants parlent d'ouvrir le quartier et ne semblent pas hostiles au fait d'accueillir plus de monde.

Merci pour vos idées, nous entendons vos demandes, nous chercherons à faire évoluer le projet pour y répondre. Nous reviendrons vers vous avec des pistes. L'appel à partenariat opérateurs qui va être lancé permettra aussi de diversifier les pistes.

ERRATUM : le CR du COSUI du 31 mars 2016 mentionne le terme de « logements » au chapitre IV alors que les participants ont parlé « d'habitations ».

PJ : Synthèse de l'Atelier du 18/02/2016 organisé par le Collectif